

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 17/09/2024

DECISION N° 20240917\_B\_109

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, ,  
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,  
Étaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n°20230328\_D\_080 du Conseil Communautaire du  
28 mars 2023 concernant la convention de délégation d'aides à  
l'immobilier d'entreprises à passer avec le Département de la Haute-  
Loire

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Développement Economique :**  
**Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SASU LAB PLASTICS  
d'Aurec sur Loire**

**Le Bureau,**

**N° 20240917\_B\_109**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la  
délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier des  
entreprises avec le département de la Haute-Loire qui lui a été consentie par le Conseil  
Communautaire en la matière,

- Décide d'attribuer une aide financière à la SASU LAB PLASTICS située rue des  
Ribes à Aurec sur Loire avec faculté de substitution d'une SCI ou de toute  
personne morale que l'acquéreur déciderait de se substituer, dans le cadre de  
son projet de rénovation-réhabilitation de son bâtiment industriel (1050 m²):
- Le montant du projet s'élève à 85 032,26 € HT avec un financement du  
Département sollicité à hauteur de 8 503,00 € et une aide de la Communauté de  
Communes Loire Semène de 850,30 €.

La participation financière de la Communauté de Communes représente 10 %  
du montant HT de l'aide départementale.

Aussi, si la subvention départementale est réajustée pour un quelconque motif,  
la part relevant de la Communauté de Communes sera réajustée.

Une convention entre la SASU LAB PLASTICS le Conseil Départemental et la  
Communauté de Communes Loire Semène, précisera les engagements des  
contractants et les modalités d'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur  
de projet concerné.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.
- Charge Monsieur le Président de procéder au versement de l'aide financière  
correspondante.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 17 septembre 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

**AR Prefecture**

043-244301131-20240917-20240917\_B\_109-AU  
Reçu le 24/09/2024